

Pour le Conseil des ministres du mercredi 11 septembre 2019 le Président de la République a arrêté l'ordre du jour suivant (parties A) :

PARTIE A

Sur la proposition de la ministre des armées :

- projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2019-610 du 19 juin 2019 portant harmonisation de la terminologie du droit de l'armement dans le code de la défense et le code de la sécurité intérieure et portant diverses dispositions de coordination.

Sur la proposition :

- de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
- du ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé des collectivités territoriales

- lettre rectificative au projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Sur la proposition du ministre de la culture :

- projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2019-700 du 3 juillet 2019 relative aux entrepreneurs de spectacles vivants.

Sur la proposition de la garde des sceaux, ministre de la justice :

- ordonnance portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs.